

# LA CASE DE SANTÉ

## CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

### PÔLE SANTÉ DROITS

Le Pôle Santé-Droits de la Case de Santé a développé depuis 2006 des compétences spécifiques dans l'**accompagnement en santé des personnes migrantes tant sur le plan médical qu'en matière sociojuridique.**

**Les personnes migrantes sont particulièrement confrontées à des situations de vie marquées par des facteurs défavorables à la santé et des situations complexes où s'enchevêtrent des questions de santé, des difficultés sociales, des problématiques administratives et un retentissement en santé mentale.**

Les professionnel-le-s en situation d'accompagner ces personnes, se retrouvent souvent en échec devant cette complexité où **la barrière de la langue et l'instabilité juridique** encadrant la situation des personnes migrantes jouent un rôle déterminant.

Deux assistantes sociales, deux médecins, et un référent sociojuridique/coordonateur composent l'équipe. (Voir l'équipe du Pôle Santé Droits) Le dispositif s'articule autour des fonctions suivantes

**Permanence téléphonique experte en matière d'accès aux droits dédiée aux professionnel-le-s de santé et du secteur médico-social**

**Permanence téléphonique médicale spécialisée**

**Consultation « pivot » avec un référent médical (évaluation et mise en place d'un parcours de santé, mise en relation avec des professionnel-le-s de santé de proximité) avec interprétariat professionnel**

**Coordination du parcours et accompagnement médico-social**

**Formation des professionnel-le-s (droit au séjour pour soins, protection maladie, droits sociaux des personnes étrangères)**

**Pour toutes demandes (conseils, orientations, ...), contacter la permanence téléphonique**

**PÔLE SANTÉ-DROITS**  
(Permanence téléphonique)

LUNDI	10h00 à 12h00	14h00 à 17h00
MARDI		14h00 à 17h00
MERCREDI		14h00 à 17h00
JEUDI		14h00 à 17h00
VENDREDI		14h00 à 17h00

**05 61 23 62 35**